

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AOUT 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi quatre août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : mercredi 27 juillet 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{eme} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{eme} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{eme} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{eme} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{eme} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	GUEPY	Guy	7 ^{eme} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{eme} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{eme} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
M. Mathieu GOYON (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)
M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

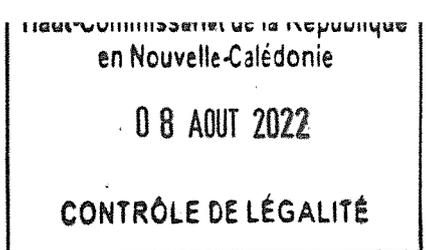
Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	36
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h06.

Mme Marie-Thérèse TU est désignée secrétaire de séance.

N° d'ordre : 08
Date de mise en ligne : 10 AOUT 2022

DELIBERATION N° 77 /22/VIII



**HABILITANT LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES, AVENANTS EVENTUELS
ET TOUS ACTES LIES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN PREVENTIF DES COLLECTEURS
D'ASSAINISSEMENT OUVERTS**

Le conseil municipal de la ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 04 août 2022,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n° 46/2022 du 27 juillet 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 18 juillet 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché, les avenants éventuels et tous actes ou conventions avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.
- Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'article n°611 «Contrat de prestations de services », sur le budget annexe assainissement, dans la limite des crédits inscrits.
- Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 04 AOUT 2022

Le secrétaire de séance,

Marie-Thérèse TU

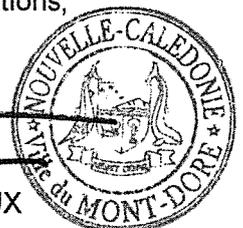
Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorier de la province Sud
Direction des Services Techniques et de Proximité
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire

Eddie LECOURIEUX



Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales

Eric KEM-SENG

Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 08 AOUT 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 10 AOUT 2022
est exécutoire de plein droit

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à signer les marchés, les avenants éventuels et tous actes liés aux travaux d'entretien préventif des collecteurs d'assainissement ouverts.

P.J. : Projet de délibération.

Finalité et enjeux

Le réseau d'assainissement de la Ville du Mont-Dore comporte :

- des réseaux unitaires (ouverts ou souterrains) destinés à drainer, collecter et faire circuler les eaux vers des exutoires sur un linéaire de 146 Km environ,
- des réseaux séparatifs gravitaires et de refoulement qui acheminent les eaux usées jusqu'à une station d'épuration, via des postes de refoulement.

La présente note concerne les travaux d'entretien préventif des collecteurs ouverts, nécessaires au bon fonctionnement hydraulique.

Afin de maîtriser et de rationaliser ces opérations annuelles, il est proposé de lancer un appel d'offres qui donnera lieu à un ou des marchés à bons de commande, répartis en 3 lots :

Lot 1 : quartiers de Yahoué, Pont-des-Français, La Conception, Robinson et Boulari,

Lot 2 : quartiers de Saint-Michel et Saint-Louis,

Lot 3 : quartiers de La Coulée, la Lembi-Mourange, Mont-Dore Sud et Plum,

Description des travaux

Les interventions d'entretien de ces collecteurs seront réalisées à la demande, sur des tronçons préalablement identifiés par la Direction des Services Techniques et de Proximité, et permettront de préserver le bon écoulement des eaux.

Les travaux consistent en :

- Un entretien du profil hydraulique optimal des collecteurs,
- Une mise à niveau des accotements afin de supprimer les stagnations d'eau en bord de chaussée.

Estimation financière

Le coût de l'opération est estimé à 30.000.000 FCFP par an pour une durée maximale de 4 ans.

Les dépenses seront imputées au budget annexe assainissement, sur l'article 611 « Contrat de prestations de services », dans la limite des crédits inscrits.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : août 2022
- Notification du marché : novembre 2022

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification, pour une durée de quatre ans.

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels et tous actes liés avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Observations de la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 18 juillet 2022 :

Mme SANMOHAMAT demande si les travaux de mise à niveau des accotements tiendront compte de certains terrains en contrebas.

M. MARTINEZ répond par la négative et ajoute que si de l'eau stagne sur des propriétés c'est parfois parce que l'accès de voirie n'est pas conforme. Dans le cas contraire, l'ouvrage est fait pour recueillir l'eau.

M. PARENT souhaite savoir si la Ville a déjà un marché de ce type en cours.

M. MARTINEZ répond par la négative et que la Ville souhaite sous-traiter davantage cette prestation.

M. PARENT demande combien de distance couvriront les 30 M FCFP.

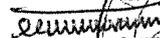
M. MARTINEZ explique que 30 M FCFP est un montant maximum annuel et que le curage sera fait en fonction des besoins.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 27 JUIL 2022

Le Maire



Eddie LECOUREUX

